

# Compte-rendu

# Du Conseil municipal du mardi 19 octobre 2021

# Table des matières

I.	A	ADMINISTRATION GENERALE	2
	1.	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2021	2
	2.	Règlement de location et mise à disposition du foyer	2
	3.	Tarif de location du foyer rural	3
II.	N	NUMERIQUE	3
	4.	Installation d'une borne wifi dans le bourg	4
III.		FINANCES	4
	5. 202	Passage à la nomenclature M57 : précision du type de nomenclature M57 adoptée au 1 <sup>er</sup> janvier	4
	6. fon	Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de ctionnement et d'investissement	4
	7. d'a	Passage à la nomenclature M57: modalités de gestion des amortissements- adoption des durées mortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis (option pour l'amortissement linéair 5	e)
IV.		RELEVE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNCIPAL	6
V.	C	QUESTIONS DIVERSES	7

Nombre de conseillers

En exercice: 15 Présents: 15 Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.

Date de convocation :

11/10/2021

Présents:

Mmes CHANTREAU, COURTOIS, DOUARD, FLEURY, PETIT, SALMON-

HUSZTI, TESSIER

MM. CONZETT, DESVAUX, FERRISSE, GEAY, SAEZ, TURBAT, VOISARD

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaires de séance : M. SAEZ

Date d'affichage du compte rendu: 23/10/2021

Il est proposé l'ajout à l'ordre du jour du sujet suivant :

Installation d'une borne wifi dans le bourg A l'unanimité, les membres du Conseil municipal l'autorisent.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### Délibération N° 2021-10-D1

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2021

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021.

# Délibération N° 2021-10-D2

2. Règlement de location et mise à disposition du foyer

Chaque conseiller a été destinataire du projet de règlement de location du foyer rural qui sera remis aux occupants de la salle.

#### Ce règlement précise :

- la vocation de la salle,
- l'utilisation des locaux avec descriptif,
- l'utilisation du matériel avec descriptif,
- le rangement et le nettoyage,
- les tarifs de location,
- la remise des clés et l'inventaire d'entrée,
- la restitution des clés et l'inventaire de sortie,
- l'annulation de réservation en cas de force majeure,
- les responsabilités et assurances,
- la sécurité,
- le stationnement,



les nuisances sonores,

Le règlement sera joint à la convention de réservation que devra compléter et signer le locataire du foyer. A cette convention, devront être joints les documents suivants :

- une attestation d'assurance,
- un chèque d'acompte de 50 % de la location,
- un chèque de caution de 1500 € pour la location de la salle et du matériel,
- un chèque de caution de 200 € pour le nettoyage de la salle et du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 14 voix pour et 1 abstention (Logan SAEZ en raison de la coupure définitive prévue pour l'utilisation du sonomètre) décide :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du foyer rural applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

#### Délibération n°2021-10-D3

#### 3. Tarif de location du foyer rural

Il est proposé les tarifs suivants

	Période de location				
	½ journée	Journée complète	Week-end	Caution	Caution Ménage
	du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi	Samedi et Dimanche		
Habitants de la	70€	150€		1 500 €	200€
commune	70 €	150 €	330€	1300€	200 €
PARTICULIERS	100€	200€	700€	1500€	200€
Hors communes	100 €	200 €	700 0	1 300 €	200 0
ENTREPRISES	150€	300€	800€	1500€	200€
COLLECTIVITES-					
ORGANISMES		50€	NA	/	
PUBLICS					
ASSOCIATIONS	Nous consulter				

Pour la location aux collectivités, Monsieur le Maire souhaite que soit établie une convention d'occupation avec la CCVA.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et pour l'année 2022.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- **DE LOUER** le foyer rural à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 dans les conditions et aux tarifs exposés ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son(sa) représentante) à signer les conventions de location du foyer rural

#### II. NUMERIQUE

La délibération pour la mise en place de l'offre numérique « PrimOT» est ajournée afin de recueillir l'avis préalable du conseil d'école.



#### Délibération N° 2021-10-D4

# 4. Installation d'une borne wifi dans le bourg

Monsieur GEAY Dominique, présente le projet d'implantation.

En prévision du déploiement de la fibre optique sur la commune de Saint-Ouen-les-Vignes, le syndicat mixte Val de Loire Numérique propose l'installation d'une borne wifi territoriale sur la commune.

La borne a pour vocation de créer un point de connexion internet sur la commune gratuit et sécurisé, à destination de tous, habitants et personnes de passage qui peuvent avoir besoin d'un tel service public.

La borne wifi nécessite un branchement électrique et un accès internet à proximité.

L'emplacement choisi pour cette installation est la façade nord du moulin de Saint-Ouen-les-Vignes.

L'installation est gratuite. Seule la maintenance et la gestion de la borne wifi sera facturée à la commune pour un montant de 103 €/an.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER l'installation d'une borne wifi sur la façade nord du moulin de Saint-Ouen-les-Vignes
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### III. FINANCES

#### Délibération N° 2021-10-D5

# 5. <u>Passage à la nomenclature M57 : précision du type de nomenclature M57 adoptée au 1<sup>er</sup></u> janvier 2022

Par délibération n°2021-09-D6, le conseil municipal a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il convient de préciser si la commune souhaite utiliser la nomenclature 57 abrégée ou développée.

Après étude du plan de compte développé et abrégé de la M57, il apparait que le plan de compte développé correspond davantage au plan de compte M14 actuellement utilisé par la commune.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée, pour le budget principal de la Commune de Saint-Ouen-les-Vignes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Délibération N° 2021-10-D6

# 6. <u>Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement</u>

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.



Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Délibération N° 2021-10-D7

7. <u>Passage à la nomenclature M57: modalités de gestion des amortissements- adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis (option pour l'amortissement linéaire)</u>

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint-Ouen-les-Vignes est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune.

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204 conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.

La commune de Saint-Ouen les Vignes a cependant fait le choix d'amortir :

- les frais relatifs aux documents d'urbanisme (compte 202) sur 10 ans
- les dépenses de travaux d'assainissement eaux usées sur une durée de 60 ans.

Ces dépenses étant désormais de compétences communautaires, la commune n'a plus à prévoir leur amortissement.

En nomenclature M14 l'amortissement débute l'année qui suit la date d'acquisition de l'immobilisation. En nomenclature M57, l'amortissement débute immédiatement après la date d'acquisition de l'immobilisation, ce qui implique de calculer l'amortissement selon la règle du prorata temporis. La collectivité peut y déroger par délibération.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal, la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis).



#### IV. RELEVE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNCIPAL

#### Décision du maire n°2021/001 du 19/10/2021

Intervention musicale auprès des écoles pour l'année scolaire 2021-2022

Le Maire décide :

- **DE SIGNER** le devis de LA GROOVERIE sis 15 rue des Moriers 41 000 BLOIS Pour une intervention de 2.5 h par semaine de la semaine 42/2021 à la semaine 26/2022.
- **D'IMPUTER** la dépense d'un montant de 3 875 € TTC annuel (TVA non applicable), réglé mensuellement sur une durée de 11 mois au compte 6218 « autre personnel extérieur » sur les exercices 2021-2022.

#### Décision du maire n°2021/002 du 30.09.2021

Fabrication et pose d'un ponton au niveau des vannes du moulin de la Remberge Le Maire décide :

- DE SIGNER le devis Cédric AVRILLON, 7-9 rue Pierre FILLET 37 380 NEUILLE LE LIERRE
- D'IMPUTER la dépense d'un montant de 2 763,36 € TTC au compte 2128 opération 11.

# Décision du maire n°2021/002 du 02.01.2021

Avenants aux lots 1, 2, 3, 5 et 8 au marché de travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires Le Maire décide :

- **D'APPROUVER et DE SIGNER** les avenants au marché de travaux de mise en accessibilité des locaux scolaires avec :

LOT		HT	Descriptif avenant	
LOT 2 - FERRAND	MONTANT INITIAL	13 580,80 €	Habillage porte d'entrée	
Menuiseries exterieures et	Avenant n°1	602,00€	Reprise parquet Baguette encadrement	
interieurs bois	TOTAL	14 182,80 €		
LOT 3 - VILLEVAUDET	MONTANT INITIAL	17 261,50 €	Reprise placo entrée	
Platerie- Plafonds	Avenant n°1	330,00€		
	TOTAL	17 591,50 €		
LOT 5 ROBIN GADIN	MONTANT INITIAL	3 220,21 €	Dépose faïence entrée et rebouchage	
Peinture	Avenant n°1	302,96€		
	TOTAL	3 523,17 €	Peinture portes	
			intérieures	
LOT 8 - LEBOEUF-FILLON	MONTANT INITIAL	5 995,00 €	Mitigeur, groupe	
Plomberie sanitaires	Avenant n°1	167,50€	sécurité, vidange et	
	TOTAL	6 162.50 €	dépose radiateur entrée	
TO	OTAL MARCHE INITIAL	131 119.51€		
	TOTAL AVENANTS	1 402.46 €	+ 1.07 %	
NOUVEAU MON	TANT HT DU MARCHE	132 521.97 €		

M. CONZETT et M. GEAY précisent que des pénalités de retard ont été appliquées pour le lot 1-VRD Maçonnerie. Elles s'élèvent à 1/300<sup>e</sup> du montant du marché de base par jour de retard.



#### V. QUESTIONS DIVERSES

#### Commission cimetière

La commission cimetière s'est réunie le 12 octobre 2021 avec l'odre du jour suivant :

- Mise en place de la commission ouverte
- Présentation des éléments contextuels
- Echange sur la programmation des actions
- Echange sur la méthodologie
- Partage des documents

A l'occasion, Monsieur le Maire a rappelé les dispositions réglementaires attachées au pouvoir de police et les axes de réflexions ;

- Relance de la procédure de repérage des sépultures en état d'abandon
- Entretien du cimetière
- Investissements et équipements (colombarium, jardins des souvenirs)
- Parcours mémoriels

Il est prévu lors de la prochaine rencontre une visite du cimetière le 13 novembre 2021 La Prochaine commission est programmée le 22 novembre 2021.

## Mise à jour du plan cadastrales

Un géomètre du cadastre va intervenir sur la commune aux fins de mise à jour et de vérification du plan cadastral. Il convient de lui faire remonter les anomalies du plan ainsi que toutes observations relatives aux changements du bâti et de la voirie.

Une réunion va être organisée à cette fin.

# Retour sur la réunion Fibre Val de Loire numérique

Suite à plusieurs demandes de travaux concernant la téléphonie mobile et plus particulièrement la fibre, il a été demandé une réunion avec M. Garçonnet, Vice-président au numérique à la CCVA et les responsables Val de Loire Numérique pour coordonner les travaux et mutualiser les tranchées. Il est expliqué que le NRO installé rue du Clos du Veau alimentera principalement Limeray et Saint-Ouen-les-Vignes. Les demandes de travaux devraient donc rapidement s'épuiser.

Par ailleurs, les travaux de raccordement de la fibre optique ont pris du retard.

Les habitants concernés par les 1ers travaux de déploiement peuvent se connecter au site de Val de Loire Numérique afin de connaître les dates prévisionnelles de raccordement en entrant leur adresse.

## Rappel des évènement et réunions à venir

- Vendredi 22 octobre matin Présentation à Mosnes « Comment mettre de la vidéo surveillance efficace en milieu rural ? »
- 8 novembre : 17 h réunion avec la directrice d'école sur des questions d'organisation concernant le personnel communal
- 8 novembre : 18 h conseil d'école
- 9 novembre : 19h30 AG de l'APE
- 13 novembre : visite du cimetière
- 11 novembre : cérémonie commémorative
- 16 novembre : AG de l'association Sportezen
- 18 novembre : pot retraite de Mme FILIATREAU Patricia
- 21 novembre : vide bibliothèque
- 22 novembre : commission cimetière



28 novembre : Intervention des Croqueurs de pommes

• 30 novembre : congrès des maires d'Indre et Loire

#### Absence de M. le Maire

Du 30 octobre au 6 novembre 2021

#### Téléphonie

La société ATC France a déposé une demande préalable de travaux pour le compte de l'opérateur Orange aux d'implantation d'une antenne sur le pylône Free/Bouygues existant au plessis.

#### Retour sur la commission numérique

- Déménagement du Pep'it Lab vers la pépinière d'entreprises
- Etat des lieux des antennes téléphoniques sur le territoire du Val d'Amboise : proposition d'instance de coordination territoriale entre les opérateurs et la CCVA
- Point sur déploiement de la fibre et des bornes wifi touristiques

### Retour sur les réunions du comité de direction de l'EPIC de l'office de tourisme du Val d'Amboise

Election de la Présidence provisoire : M. Thierry BOUTARD et des Vices présidents

#### **Commissions CCVA**

Lors des prochains conseils, M. le Maire souhaite que les conseillers membres de commissions CCVA fassent des retours de leurs travaux. Un temps leur sera consacré.

Prochain conseil municipal: lundi 29 novembre 2021

Pour extrait conforme, Le Maire,

Philippe DENIAU

